

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.12.17_05**

Le dix-sept décembre Deux Mil Dix-Neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame MOLLIER Annick

Était excusé(e)s : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à Monsieur TORDJMANN David, Madame GONIN JORQUERA Floriane pouvoir à Monsieur BINET Thierry, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal.

Secrétaire de Séance : Monsieur David TORDJMANN

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 14

Votants : 18

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 4 (Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur FERRONT Rémi, Madame MARTIN Stéphanie et son pouvoir Monsieur PAVIOL Franck)

Objet : Délibération relative à l'attribution d'une subvention supplémentaire à l'US Grignon

Rapporteur : Monsieur François RIEU

Considérant la nouvelle convention de mise à disposition d'équipements et de locaux entre la Commune de Grignon et l'Union Sportive signée le 12 novembre 2019,

Considérant qu'il est stipulé dans cette convention que le nettoyage du local servant de vestiaires joueurs et arbitres avec douches et sanitaires est à la charge de l'US Grignon,

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention supplémentaire de 1 000 € (mille euros) à l'US Grignon pour assurer ce nettoyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une subvention supplémentaire de 1 000 € (mille euros) à l'US Grignon,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191217-20191217-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 17 décembre 2019

Monsieur le Maire,

François RIEU

